AGRIS

NOTRE PAYS

Le projet d'aménagement s'attache à restaurer une image plus villageoise que le traitement actuel, en favorisant le verdissement des sols.

L'image routière est gommée par une réduction des emprises de voirie que permet le passage à sens unique et par l'emploi de matériaux de sols plus clairs et plus naturels.
Sur les 2 tranches de travaux prévues, plus de 1000m² de désimperméabilisations sont prévus (espaces enherbés, plantés, pavés, gravillonnés et engravés).

LE MOT DU MAIRE

Chers Agritaudes et Agritauds,

Tous les ans à cette période de l'année, le bulletin municipal me permet de m'adresser à vous.

Je souhaite commencer mon propos par une pensée émue pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés, et qui pour les anciens d'entre nous étaient des figures locales. Avec eux, c'est le monde d'avant qui disparaît, lentement et inexorablement.

J'ai également une pensée pour toutes celles et tous ceux qui sont confrontés à la maladie. C'est l'une des épreuves les plus difficiles que nous puissions affronter dans la vie. Qu'elle nous touche personnellement ou qu'elle touche un être cher. À cet instant, je pense à tous les aidants familiaux qui jouent un rôle essentiel dans le soutien de leurs proches en perte d'autonomie, souvent au détriment de leur propre santé et bien-être.

L'année 2025 touche à sa fin. Je serais tenté de dire : enfin ! Toutefois, je garde l'espoir que 2026 sera meilleure ! Force est de constater que nous évoluons dans une France qui perd ses valeurs, dans un contexte mondial et national anxiogène, empreint de violence et d'insécurité.

Cependant, nous devons conserver notre optimisme et notre volonté de surmonter les épreuves. C'est ce que nous avons fait en 2020 lors de la pandémie de la COVID. Faisons confiance à notre Marianne, symbole de la République, qui a si souvent sauvé notre devise : " Égalité, Fraternité, Solidarité ".

À une autre échelle, les collectivités territoriales sont également malmenées, alors que la grande majorité d'entre elles affiche une gestion saine et un développement prudent. Les difficultés quotidiennes auxquelles elles sont confrontées, qu'elles soient d'ordre administratif ou financier, peuvent parfois sembler dérisoires par rapport à ce qui nous entoure, mais elles sont bien réelles.

Pour le gouvernement, les collectivités locales, à l'instar des contribuables, restent une variable d'ajustement de son budget.

Par exemple, la dotation générale de fonctionnement versée annuellement par l'État à notre commune était de 106 552 € en 2017, elle est de 108 322 € en 2025, alors que l'inflation cumulée en France entre ces deux années est de 15 % environ.

L'équipe municipale qui sortira des urnes l'année prochaine devra donc continuer à avancer avec prudence et à faire des arbitrages, avec son lot de satisfaits et de mécontents.

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Le socle de l'engagement municipal s'érode peu à peu. Il est essentiel que les élus soient animés par le désir de servir leur commune et ses habitants.

Ce mandat n'a pas été de tout repos (démissions, abandons, tensions). L'équipe doit être reconstruite et je dois tirer les enseignements de cette situation.

La mise en place de projets tels que le réaménagement de la place du bourg et de ses abords, la construction d'un logement locatif rue des Martonnaux, la rénovation du groupe scolaire, des logements locatifs "Le Presbytère" et "La Poste ", la restauration générale des façades de l'église par mesure de sécurité, la création d'un local commercial et de logements au Pont d'Agris, est attrayante.

Avec son école, ses services, ses commerces de proximité, ses associations et ses équipements, Agris est une petite commune de 885 habitants qui a tout d'une grande et rend la vie municipale intéressante.

Élu en 2001, j'ai d'abord occupé les fonctions de conseiller, puis j'ai été premier adjoint pendant deux mandats, avant d'être élu maire en 2020. À ce jour, les planètes ne sont pas alignées pour prendre un nouvel engagement. Après 25 années passées à la mairie, il ne faut pas s'accrocher à son siège pour permettre une succession régulière à la fonction.

Pour conclure ces quelques lignes, je souhaite vous exprimer, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, tous mes vœux pour l'année 2026. Qu'elle vous apporte bonheur, prospérité, une pleine réussite dans vos projets privés ou professionnels, et surtout une excellente santé.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.
Prenez soin de vous et de vos proches !

Le Maire,
Patrick Piveteau

INVITATION AUX VŒUX 2026 DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité d'Agris
a le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux,
qui se tiendra à la salle des fêtes d'Agris
le vendredi 16 janvier à 18h00.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2025

INFORMATIONS

- **RUE DE LA MICHENIE** mise en péril ordinaire : Le maire est en relation avec la Direction Départementale des Territoires de Charente. Un courrier contradictoire adapté au rapport d'expertise a été envoyé le 03/12/2024. Un arrêté de mise en sécurité est en cours de rédaction.
- **RUE DES GERBELOTS** : propriété à l'état d'abandon. Après un nouveau contact avec l'étude notariale en charge de la succession qui au principe du secret professionnel ne dit rien, le 15 décembre 2024 un courrier a été adressé à M. le Secrétaire général de la préfecture. Dans le cadre légal de l'obligation de débroussaillement, si les préfets constatent une " carence " du maire en la matière, ils sont autorisés à s'y substituer. C'est au titre de superviseur de cette obligation que M. le Secrétaire général de la préfecture a été contacté pour tenter de débloquer la situation.

- **IMPASSE DES GARRAUDS** : propriété non entretenue, le maire est en relation avec la Direction Départementale des Territoires de Charente. Le propriétaire est injoignable. Une affiche a été posée sur le portail d'entrée.
- **LE PONT DU MONAT** : Une réunion s'est tenue le 6 janvier avec l'ATD16. À ce stade, il est nécessaire de réaliser une étude préliminaire sur l'ouvrage qui devra comporter les informations suivantes :
  - Phase 1 : Analyse de l'état existant et diagnostic (fourniture des diagnostics complémentaires à réaliser)
  - Phase 2 : Études techniques et proposition de solutions
  - Phase 3 : Estimation des coûts et délais de réalisation
  - Phase 4 : Finalisation et présentation des résultats (une analyse des impacts techniques, financiers et environnementaux).
- **LES MARTONNAUX** construction : la démolition de la façade ouest a eu lieu le 02/12. L'étude sismique de DIAG SOL a été réalisée. La bétonnière est arrivée pour la consolidation des murs.
- **ROUTE D'ANGOULÊME** haies : le contrevenant devra rembourser à la mairie le montant du constat d'huissier soit 369,20 €.
- **RUE DES POTETS** : malgré plusieurs contacts téléphoniques avec le secrétariat et dernièrement une LRAR, le maire n'arrive pas à obtenir, de l'avocat du propriétaire, une réponse à la question " qui entretient l'extérieur de la propriété située au 223, rue des Potets à Agris ? ". Sous scellés judiciaires, celle-ci n'est plus entretenue depuis mai 2021. Le 26 décembre 2024, un courrier a été adressé à Mme le Procureur de la République pour lui demander d'intervenir.
- **LOGEMENT "L'ÉCOLE"** : le délibéré doit être prononcé le 21 janvier par le Tribunal Judiciaire d'Angoulême pour les loyers impayés.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

ACHATS TERRAINS " DROIT DE PRÉEMPTION "

Nous sommes informés de la vente CHALARD Mickaël, parcelle n° 756 section B de 560 m² au prix de 15 500 €. Une DIA est arrivée en mairie. Ce terrain est aujourd'hui le fond servant au profit de la commune d'une servitude sur le réseau d'eau pluviale du secteur du Grand Villars (route de Saint-Claud). Convention du 27/06/17. Le maire propose de faire valoir le droit de préemption de la commune sur ce terrain d'intérêt communal qui se trouve dans un secteur avec un bâti très dense, pour la gestion du réseau d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- émettent un avis favorable pour préempter sur la vente du terrain CHALARD Mickaël, parcelle n° 756 section B de 560 m² au prix de 15 500 € ;
- s'engagent à inscrire au BP 2025 cette opération ;
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

BIS-ACHATS TERRAINS " DROIT DE PRÉEMPTION "

Par lettre recommandée avec accusé de réception datée du 18/11/2024, le maire a porté à la connaissance de Madame Frédérique Vigier, ainsi qu'au notaire Maître Foureix, que la commune d'Agris souhaite préempter le bien situé au 191, route de La Rochefoucauld au Pont d'Agris (section A n° 713 et 1061), surface totale 968 m². Le Pont d'Agris est dans une zone de préemption, dans laquelle la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général peut être décidée par la commune. Les documents demandés dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) envoyés par l'étude ont été reçus à la mairie le 16 janvier 2025 par courriel et la visite des locaux s'est déroulée le 23 janvier 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- émettent un avis favorable pour préempter sur la vente du terrain VIGIER Frédérique, parcelle n° 1061 section A de 343 m² et la parcelle n° 713 section A de 625 m² au prix de 60 000 € les 2 parcelles pour une surface cadastrale totale de 968 m² ;
- s'engagent à inscrire au BP 2025 cette opération ;
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025

TSR - APPROBATION DE LA CONVENTION

Il est préalablement exposé ce qui suit :

- Considérant que la Commune possède une bande de terre située au lieu-dit La Grande Rivière à Agris d'une longueur de 113 m sur 4 m de large (Parcelle 145 Section ZH d'une surface cadastrale totale de 32311 m²) occupée par le T.S.R. ;
- Considérant que le réseau d'assainissement collectif passe sur cette bande de terre en direction des lagunes communales ;
- Considérant que l'utilisation de ce domaine privé par le T.S.R. permet l'homologation de son stand de tir de 200 mètres ;
- Considérant que la reprise de cette bande de terre par la commune générerait pour le T.S.R. une dépense non supportable par son budget ;
- Considérant que la volonté de la Commune est d'apporter son soutien à l'Association, dans la mesure où l'Association mène des actions pour réduire significativement le ressenti de gêne sonore dû à cette activité (expertise du 19 février 2022 en cours d'instruction par ordonnance du tribunal de Poitiers du 30 août 2021).

La présente convention définit les conditions dans lesquelles la collectivité met à la disposition de l'association Tir Sportif Rupificaldien (T.S.R.) une bande de terre dans le cadre de son activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur la convention présentée et acceptée par le T.S.R.

CADASTRE COMMUNAL

" Régularisation "

M. Alexandre JOOSSEN est propriétaire de la parcelle n° 688, section E, d'une surface cadastrale de 30 m² située sur la voie communale nommée rue de La Source (à la sortie du parking de la mairie). Il est nécessaire de régulariser cette anomalie dans le cadre de la prescription acquisitive trentenaire. M. JOOSEN a donné son accord en date du 13 février 2025 pour une vente à 150 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour acheter à M. Alexandre JOOSSEN la parcelle n° 688, section E, d'une surface cadastrale de 30 m² pour la somme de 150 €.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour octroyer en 2025 les subventions aux associations ci-dessous à la hauteur des montants mentionnés et à la réception d'une demande écrite accompagnée du bilan moral et financier de l'année antérieure et du calendrier prévisionnel des animations pour l'année en cours.

BP 2025 : 65748-subventions aux associations 4 000 € + 500 € pour les voyages scolaires

Le Conseil n'accorde pas de subvention, à ce jour, à l'Association des commerçants faute de justificatifs. Les élus regrettent le manque d'animation annuelle proposée par l'Association de la chasse communale. À l'avenir, l'activité de l'Association devra être davantage détaillée et le nombre de bracelets achetés devra être justifié.

GESTION DU PERSONNEL

Depuis le 1er septembre 2024, notre commune bénéficie des services de Stella Coussy, recrutée dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC). Ce contrat, qui prendra fin le 31 août 2025, a permis d'apprécier pleinement ses compétences, son professionnalisme et son engagement au service de l'école. Afin de garantir la continuité du service et de conserver cette agente dont l'investissement est indéniable, il est proposé de lui offrir un contrat à durée déterminée (CDD) à l'issue de son contrat PEC. Ce passage en CDD permettra de poursuivre le travail engagé et de stabiliser un poste essentiel au bon fonctionnement de notre collectivité.

Nous ne savons pas encore actuellement si les contrats " parcours emploi compétences " (P.E.C) seront renouvelés par l'État.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler du 01/09/2025 au 31/08/2026 le contrat de Madame Stella Coussy soit dans le cadre d'un PEC ou d'un CDD au poste d'adjointe technique territorial, échelon 2, indice brut 368, indice majoré 367.

QUESTIONS DIVERSES

Le repas des Aînés : à la majorité, les membres du conseil municipal optent pour la livraison d'un panier garni par les élus à l'occasion des Fêtes de fin d'année. Les élus se sont déclarés pour alterner, un an repas, un an panier garni, afin de contenter le plus grand nombre.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

ÉCOLE - MATINÉE DE LA MATERNELLE LE LUNDI 14 AVRIL 2025

Suite à cette matinée, des rumeurs qui mettent en cause le savoir-faire et le savoir être du personnel affecté à l'école ont été répandues par une élue et un ou plusieurs parents d'élèves.
- lecture des courriers des élues et parents d'élèves,
- lecture du courrier de mécontentement du personnel de l'école,
- lecture du courrier du maire aux parents d'élèves suite à ces rumeurs récurrentes.

Après échanges, les membres du Conseil municipal apportent leur total soutien et confiance au personnel communal de l'école ainsi qu'aux enseignantes.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT 2026

À ce jour, les taxes suivantes peuvent être exigées à l'obtention d'un permis de construire ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable :
- Taxe d'aménagement communale Taux = 1,30 %
- Taxe d'aménagement départementale Taux = 2,50 %
- Taxe d'archéologie préventive Taux = 0,40 %

En 2024, le produit de la Taxe d'aménagement a été de 2 503 € et en 2023 de 3 660 €.
En 2024, le coût de l'instruction demandé par la CDC a été de :
- partie fixe 2 150 € (2,50 € x 860 habitants)
- partie variable 6 184 € (demandes d'urbanisme)

L'instruction des dossiers a coûté à la collectivité 8 334 € en 2024 (8 297 € en 2023), soit un reste à charge pour le budget communal de 5831 €. Afin de compenser ce reste à charge, le maire propose d'appliquer en 2026 le taux du DÉPARTEMENT soit 2,50 % pour le calcul de la Taxe d'aménagement communale.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour porter le taux communal de la taxe d'aménagement 2026 à 2,50 %.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE LA PLACE DU BOURG

Lors de la réunion publique d'informations qui s'est tenue le 04/06/2025 à la salle des fêtes en présence de la Maîtrise d'œuvre, il a été abordé les points suivants :
- Stationnement, sens de la circulation, vitesse, sécurité piétonne,
- Désimperméabilisation des sols, création d'un parvis de l'église,
- Déplacement du Monument aux morts vers la place des cimetières,
- Aménagement d'un espace de jeux de proximité pour les jeunes,
- Palette des matériaux, plantations. Le permis d'aménager doit être déposé début septembre.

Le délai d'instruction est de 2 mois. À la suite, un appel d'offres sera lancé (délai de 6 semaines pour les réponses). Il restera à boucler le plan de financement. D'ores et déjà des demandes de subvention ont été sollicitées auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Planification prévue :
- Juin-Juillet : étude pour le déplacement du monument. Devis et accord de l'association des Anciens combattants
- Août : congés
- Début septembre : élaboration et dépôt du permis d'aménager (2 mois) zone A.B.F.
- Début novembre : appel d'offres des entreprises (6 semaines)
- Début janvier : début des travaux si subventions notifiées.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF " TRANSFERT DE COMPÉTENCE "

- Le transfert n'étant plus obligatoire, les communes et intercommunalités ont le choix de transférer ou non. Le transfert de la compétence sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.
- La présentation de l'étude de transfert de la compétence assainissement collectif par CHARENTE-EAUX a été communiquée aux élus par courriel le 3 juin.
- Le maire rappelle que ce service de proximité donne, dans son ensemble, satisfaction et requiert la position du conseil dans ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable pour le transfert de la compétence " assainissement collectif " à la CDC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PÉRIGORD afin de conserver " la main " sur ce service de proximité.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2025

LE PONT DU MONAT

La note technique et l'étude de faisabilité du SETEC nous sont parvenues le 27/06/2025. Elles sont à la disposition des élus et des administrés au secrétariat de la mairie. Il est essentiel de rappeler que le besoin en travaux sur cet ouvrage est consécutif aux désordres structurels constatés, en particulier l'absence de l'appareil d'appui à l'aplomb de la culée Nord côté aval, ainsi que le déversement global de cette dernière. Par ailleurs, ces anomalies ont conduit à une notation 3U lors de l'IDP de 2024, l'ouvrage ayant été limité à 3.5t en 2023. A la lumière de ces constatations, deux scénarios de travaux ont été envisagés, dont voici les principales conclusions
- **Scénario 1 :** réparation de l'ouvrage Reconstitution de l'appui sur la culée C3, remplacement des appareils d'appui et réfection anticorrosion du tablier. Cette proposition de travaux prévoit la reconstitution de l'appui

du tablier par la création d'un sommier en béton armé, reposant sur micropieux, ainsi que la réfection de la protection anticorrosion du tablier. Le coût global de l'opération s'élève à 675 000 € H.T, avec une durée estimée de 22 mois pour l'ensemble des interventions.

- **Scénario 2 :** remplacement du tablier Cette solution prévoit le remplacement du tablier actuel par un tablier à poutrelles enrobées. Le coût de l'opération s'élève à 1 152 000 € HT pour un délai global d'intervention de 24 mois. Cette solution offre l'avantage de ne présenter aucune restriction de tonnage.

Le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage n'est pas compris.
Commentaires : L'ouvrage est dans un mauvais état notamment dû à l'absence de l'appareil d'appui. La remise en place d'un appareil d'appui est à prévoir urgemment. Un traitement anti-corrosion et une remise en peinture est nécessaire sur l'ensemble de l'ouvrage.

EPCI " RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT "

Recomposition de l'organe délibérant nombre de sièges de conseillers communautaires. La note et le modèle de délibération ont été communiqués aux élus avec l'ordre du jour. Afin que cette proposition validée par le Conseil Communautaire soit effective, 18 sur 27 communes doivent impérativement délibérer positivement avant le 31 août 2025.
Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de la recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de communes selon un accord local ;
- de valider le nombre de sièges à 50 ;
- de valider la répartition avec 1 siège supplémentaire pour les communes d'Agris, Saint-Sornin, Marillac-le-Franc et Moulins sur Tardoire.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2025

LA HALLE "CONVENTION D'UTILISATION "

Le maire présente une convention et un règlement d'utilisation de la Halle. Le prix de la location de la Halle, bâtiment ouvert sur la voie publique, sera débattu en suivant. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur la convention et le règlement de mise à disposition de la Halle.

TARIF LOCATION DE LA HALLE 2026

Le maire rappelle qu'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public est obligatoire pour les professionnels. Il existe 3 types d'autorisations : permis de stationnement (terrasse ouverte, food-truck, étalage, fête foraine), permis de voirie (terrasse fermée, kiosque) et droit de place (marché, halles). Le commerçant doit payer une redevance.
La location reste gratuite pour les associations communales mais avec un chèque de caution de 300 €. La halle ne peut être louée qu'aux associations et commerces de la commune.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal fixent le tarif de la location de la Halle à 15 € de ce jour à la fin 2026, avec une caution de 300 €.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS

Le restaurant Le Petit Goulu sollicite l'autorisation d'installer un distributeur automatique de pizzas sur la place du Pont d'Agris et demande les conditions applicables, notamment en ce qui concerne les modalités d'occupation, les éventuels raccordements techniques et le régime de redevance.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur la place du Pont d'Agris
Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour fixer le tarif du permis de stationnement (terrasse ouverte, foodtruck, étalage, fête foraine) à 15 € par an pour l 'année 2026. Ce tarif " de lancement " doit être considéré comme un soutien aux commerces locaux de la part de la municipalité. Le montant de la redevance est révisable à la fin de chaque année.

CONVENTION AVEC L'ETAT – LOGEMENTS LA CÔTE

La commune a signé avec l'État une convention référencée 16 3 10 1994 80415 1 1578 en date du 7 octobre 1994 pour 5 logements situés au lieu-dit La Côte. Si la municipalité souhaite dénoncer cette convention, dont la prochaine date de reconduction est fixée au 30 juin 2026, il nous appartient de le faire notifier aux services de la préfecture, par acte notarié authentique avant le 31 décembre 2025.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour dénoncer cette convention, dont la prochaine date de reconduction est fixée au 30 juin 2026.

LOGEMENT LOCATIF " L'ÉCOLE "

Le logement a été restitué sale. L'état des lieux de sortie a été effectué par un huissier. Après un nettoyage par une entreprise (798 €), l'intervention d'un plâtrier-carreleur (216 €), un coup de peinture effectué en régie et le remplacement de l'évier et de la plaque de cuisson, le logement est prêt à être reloué. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de fixer le montant du loyer mensuel à 560,00 € et le montant de la provision pour la taxe sur les ordures ménagères (15 €) et le chauffage (50 €) soit 65 € mensuel sur 10 mois et régularisation en novembre à réception de la Taxe Foncière.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2025

SC AGRIS " RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "

La convention de mise à disposition du complexe sportif communal au SC AGRIS est arrivée à échéance le 30 juin 2025. Le maire propose de renouveler la convention, corrigée par notre assureur, pour une période de 3 ans soit le 30 juin 2028. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur la convention de mise à disposition du complexe sportif communal au SC AGRIS.

DEVIS

- **CIMETIÈRE :** le mur du cimetière se dégrade de plus en plus au point de se dédoubler à un endroit. Il semble indispensable d'entreprendre des travaux de réparation de toute urgence (consolidation, piquage, rejointoiement à la chaux, couverture tuiles). Un devis des Amis du patrimoine de 9 910 € TTC est présenté. Il ne prend pas en compte les matériaux qui restent à la charge du client. L'association n'est pas assujettie à la TVA. Le devis est validé.
- **CENTAURE :** Philippe Zandvliet quitte la salle pour cette délibération. Il est nécessaire d'abattre deux arbres qui se trouvent trop près du bâtiment. Un devis Scappolo de 1 800 € TTC est validé. Pour lutter contre les fouines qui s'installent dans l'atelier, un devis SAS CHAVAROCHE de 1 944 € TTC est validé pour installer une plaque de fibro-ciment en sous-face, fixée par des vis autoforeuses dans le bardage sur le périmètre du bâtiment.
- **MONUMENT AUX MORTS :** aucune remarque des administrés n'est remontée à la mairie suite à la distribution de l'information par le support papier " INFOS AGRIS" dans les boîtes aux lettres. Le devis de SAS Michel Poirier de 13 900 € TTC du 22/07/2025 pour le déplacement du monument vers la place des cimetières est validé.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

SC AGRIS " RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "

Lors de la signature du renouvellement de la convention de mise à disposition du complexe sportif communal le maire a eu un échange avec le Président du club. Le maire a insisté sur le fait que le club house n'est pas une salle des fêtes et ne doit être utilisé que dans le cadre d'événements sportifs. Pour rappel, cette année les sanitaires extérieurs ont été améliorés pour un montant de 5 000 € TTC.
Le club continue de se développer avec deux équipes seniors et des équipes de jeunes âgés de 6 à 15 ans.
L'effectif est ainsi passé de 29 seniors en 2021 à 131 licenciés (dont 49 seniors) cette année.
Avec un tel effectif l'éclairage de la deuxième moitié du terrain d'entraînement est de nouveau posé. Le président est conscient de l'effort budgétaire que la commune doit consentir. Le club se satisferait de l'ajout de 2 projecteurs.
Nous sommes en possession d'un devis ALLEZ pour une amélioration de l'éclairage en halogène de 5 568 €TTC.
Cette opération n'est pas inscrite au budget prévisionnel de 2025.
Les membres du Conseil municipal décident de continuer l'étude pour un passage de l'éclairage du terrain d'entraînement en LED. Économie d'énergie oblige !

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2026

Les travaux de mise aux normes de notre groupe scolaire vieillissant devront s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires et avec l'appui financier de l'État et du Département.
Pour 2026, le maire propose à l'assemblée de poursuivre cette opération de rénovation nécessaire au groupe scolaire afin de répondre aux besoins (voir rubrique école).
L'ensemble de ces 3 projets est estimé à 37 347,71 €TTC.
Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour inscrire au budget prévisionnel 2026 ces travaux de mise aux normes de l'école, pour demander une subvention au titre de la DETR 2026 à la Préfecture, pour demander une subvention au titre du Soutien à l'initiative locale 2026 au Département .

- **PROJET LE PONT D'AGRIS :** réunion avec la CCI et le CAUE le 25/11/2025
- **AMÉNAGEMENT DU BOURG :** le permis d'aménager a été adressé au service ADS le 6/11

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2025

SC AGRIS

En complément des informations échangées lors du conseil de novembre, le maire présente un devis de l'entreprise ALLEZ, déjà intervenue sur le site. Le projet peut être réalisé en deux tranches.
Les élus ne sont pas favorables au calendrier proposé, car dans la première tranche (5 568 € TTC), les deux projecteurs supplémentaires sont équipés de lampes halogènes, en attendant de passer l'ensemble en LED.
Si les travaux sont effectués en une seule tranche le montant est de 19 888,87 € TTC. Tous les projecteurs seront alors en LED (144 LED 700mA 298W) pour une démarche plus écoresponsable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident d'installer l'éclairage de l'autre moitié du terrain d'entraînement afin de permettre au club de continuer sa belle dynamique ;
- émettent un avis favorable sur le devis ALLEZ de 19 888,87 € TTC ;
- s'engagent à inscrire cette opération au budget prévisionnel de 2026 ;
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.

VOUS TROUVEREZ L'INTÉGRALITÉ DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SITE INTERNET : *AGRIS.FR/DOCUMENTS/P-V-CONSEIL-MUNICIPAL/*

@

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !

Récemment installés à Agris, nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de la mairie pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions.
Un plan de la commune sur lequel figure la nouvelle dénomination des voies vous sera remis.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

22 Place du Bourg - 16110 Agris

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30

Tél : 05 45 63 93 68

Courriel : secretariat@mairie.agris.fr
Site Internet : agris.fr
Page Facebook : Commune d'AGRIS

AGENCE POSTALE

L'agence est ouverte du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h
68, place du Bourg 16110 AGRIS - **Tél. : 05.45.63.96.57**

NOTRE PAROISSE

Le relais paroissial de la commune est
Mme Monique OLIVIER - Tél : 05 45 63 93 99

Presbytère de La Rochefoucauld
17, place St Cybard 16110 LA ROCHEFOUCAULD
Tél. : 05 45 63 01 24
Courriel : paroisse.saintaugustin@dio16.fr
Contacter le webmaster du site
Courriel : contact.siteparoissestaug16@laposte.net

RÉSERVATIONS SALLE DES FÊTES ET GÎTE

Toutes les réservations se font auprès de M. BENITO Raymond : 05.45.63.95.14 ou du secrétariat de mairie : 05.45.63.93.68

TARIFS 2026

(par délibération en date du 14 mars 2025)

	HABITANTS COMMUNE	HORS COMMUNE
Week-end (période du 1er avril au 31 octobre)	140 €	400 €
Week-end (période du 1er novembre au 31 mars)	155 €	420 €
CAUTION	500 €	500 €

En option : 30 € pour la location de la vaisselle.

Location gratuite de la salle aux associations communales pour deux occupations inscrites dans le calendrier prévisionnel remis au plus tard le 31 décembre.
Toute utilisation en dehors est payante.

Afin d' éviter tout conflit :
- La location de la salle devient prioritaire ;
- La location du gîte devient complémentaire à la location de la salle ;
- La location de la salle devra être enregistrée avant J-1 mois .

La location du gîte, seule, après J-1 mois.

Le tarif est de 10 €/jour et /personne.
Le locataire devra s'acquitter, en sus, du coût de l'électricité utilisée.

Rappel à tous les usagers :
- **le nettoyage (balayage, lavage des sols…) et le rangement de la salle, de la cuisine et des sanitaires sont à la charge de l'utilisateur,**
- **les tables et les chaises doivent être nettoyées et rangées,**
- **il est interdit de scotcher, de punaiser, d'agrafer, de clouer, d'utiliser de la patafix ou d'accrocher quoi que ce soit sur les murs peints et les panneaux acoustiques.**

RESTEZ CONNECTÉ !

Sur le site de la commune ***www.agris.fr*** *vous trouverez toujours un grand nombre d'informations utiles sur la mairie, le village et la vie communale.*

802 Followers, c'est le nombre d'abonnés à la page ***Facebook Commune d'AGRIS*** *!*
En constante augmentation, les Followers sont ainsi alertés beaucoup plus rapidement des évènements communaux, communautaires, préfectoraux, et informés des diverses manifestations. Les échanges se font et doivent se faire dans le respect des autres et en toute convivialité.

Vous pouvez installer l'application sur votre téléphone portable via PLAY STORE. N'hésitez-pas à demander de l'aide à votre entourage (enfants, petits-enfants…).

Alors n'hésitez pas à vous abonner !

DÉPART D'UN AGENT

Bon vent à Catherine !
Après huit belles années passées à nos côtés, elle s'en va relever de nouveaux défis.
Secrétaire générale de mairie dans le cadre d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Adjutory, elle était parmi nous quatre, puis trois matinées par semaine, toujours avec le sourire, la bonne humeur et un grand sens du service public.
Les élus comme les habitants ont apprécié son professionnalisme et sa gentillesse au quotidien.
Merci pour tout, Catherine, et tous nos vœux de réussite pour la suite !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'accès à la bibliothèque reste ***gratuit*** *pour tous les abonnés, ainsi que les emprunts de livres. Stella et les membres de l'association Récréagris sont heureux de vous guider et de vous accueillir au sein de la bibliothèque.*

30 rue de la Halle - 16110 AGRIS

Horaires d'ouverture au public

Lundi de 15h00 à 16h30 et Samedi de 10h30 à 11h30

Mardi et jeudi : réservé école

Un ordinateur avec un accès gratuit et sécurisé à Internet ainsi qu'un logiciel de traitement de texte (OpenOffice) est à votre disposition aux horaires d'ouverture. Vous avez la possibilité d'imprimer des documents , dans la limite du raisonnable.

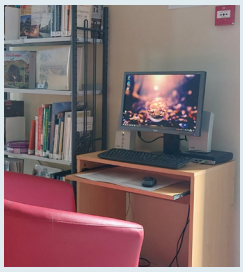

Divers infos :

- En septembre dernier, afin de répondre à la demande des adhérents et des enseignantes, la commune a fait l'acquisition de nouveaux livres. La bibliothèque s'enrichit également grâce aux dons de particuliers. L'association Récréagris approvisionne régulièrement les quatre boîtes à livres présentes sur la commune : place du Bouilleur-de-Cru, à côté de l'agence postale, place des Granges et place du Pont d'Agris.
- Pour soutenir Octobre Rose, la bibliothèque municipale a revêtu ses plus belles couleurs ! Un grand merci à l'association Récréagris qui a eu la merveilleuse idée de cette belle décoration et qui a pris le temps de la réaliser avec passion. Grâce à leur créativité, notre bibliothèque s'est transformée en un lieu tout en douceur, porteur d'un message d'espoir et de solidarité.

L'association Récréagris en partenariat avec la municipalité organise régulièrement des animations variées (contes, expositions, spectacles…) ainsi que des ateliers de lecture et des activités manuelles pour les enfants des classes de l'école d'Agris.
Toutes ces actions sont menées **bénévolement**, avec du matériel **acheté par l'association**.

CES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS DEMEURENT GRATUITES POUR TOUS !

Alors, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque et à suivre l'actualité de l'association et de la municipalité sur la ***page Facebook de la commune : commune d'AGRIS - Site internet : https://www.agris.fr/***

Mail : bibliotheque.agris@orange.fr - Tél : 05.45.62.18.81

ÉCOLE

En septembre, des membres de l'association Récréagris ont fabriqué et installé de nouveaux panneaux près de l'école pour inviter les automobilistes à rouler prudemment et à ralentir dans cette zone fréquentée par les enfants.

Rappel : afin de faciliter les manœuvres du bus en période scolaire, ne vous garez pas le long de la Halle ni le long de l'agence postale et du restaurant. Le parking de la salle des fêtes reste à votre disposition.

Tarifs périscolaires 2025-2026

Les prix à la consommation ont augmenté de 1,3 % sur un an selon l'INSEE en 2024. Afin d'amortir les effets de l'inflation, de l'augmentation de l'indice des salaires et des charges sociales, les tarifs suivants ont été votés en conseil municipal du 7 mai 2025 :

- le ticket de cantine : 2,80 €
- le tarif pour les enseignants et le personnel : 5,60 €
- le ticket de garderie : 1,15 € le matin et 1,15 € le soir

Travaux à l'école d'Agris

Notre groupe scolaire est vieillissant. Des travaux de rénovation sont nécessaires et devront s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires et avec l'appui financier de l'État et du Département.

En 2024, les travaux les plus importants suivants ont été réalisés pour 45 970 € TTC :

- Les sanitaires des zones maternelle et primaire ont été rénovés, le plafond de la salle de motricité-dortoir a été remplacé pour améliorer l'isolation phonique et thermique
- Réfection du bac à sable dans l'aire de jeux

En 2025, les travaux les plus importants suivants ont été réalisés pour 116 063 € :

- Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés de bois
- Réfection du sol par la pose de dalles plombantes : entrée et salle de motricité à la maternelle-couloir et espace garderie au primaire

Pour 2026, les travaux envisagés sont :

- Fourniture et pose de dalles plombantes sur Dalle PVC dans les classes1-2-3-4 estimé à 16 246 € TTC ;
- Remplacement de la hotte à évacuation dans la cuisine de la cantine estimé à 4 720 € TTC ;
- Installation de deux pompes à chaleur Air/Air dans la salle de motricité-dortoir estimé à 14 847 € TTC ;

L'ensemble de ces 3 projets est évalué à 35 813 €TTC.

Le Syndicat Intercommunal VOcation Scolaire (SIVOS)

Lors de la création du SIVOS AGRIS-LA ROCHETTE en 1992, les communes ont souhaité conserver la compétence périscolaire et l'entretien des bâtiments. Nous sommes donc dans un faux SIVOS dont les compétences sont les suivantes : informatique et téléphonie, matériel de bureau, mobilier, fournitures administratives et scolaires, personnel ATSEM, transports scolaires et activités piscine.

Tarification sociale des cantines

L'État soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Le conseil municipal, par délibération du 13 octobre 2023, a mis en place la " **cantine à 1€** " à compter du 1er novembre 2023 et fixe la tarification sociale pour une durée de 3 ans renouvelables ainsi :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL QF	TARIF SOCIAL
T1	0 - 499	0,80 €
T2	500 - 1000	1,00 €
T3	1001 et +	2,80 €

Il convient de rappeler que le prix réel d'un repas à la cantine scolaire, toutes charges comprises, est d'environ 13 €.
La cantine scolaire est donc largement déficitaire, ce qui entre dans une volonté de faire bénéficier le maximum d'élèves d'un repas de qualité, complet et équilibré.

Dans le cas où l'État ne renouvellerait pas la convention avec la commune, le tarif unique serait remis en place soit le tarif de la tranche T3.

Effectifs

83 élèves ont fait leur entrée dans le RPI Agris-La Rochette
dont **37** à Agris et **46** à La Rochette.
6 TPS viendront renforcer cet effectif, au plus bas, au début de l'année.

À l'école d'Agris le coût moyen par élève est :

	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE
Dépenses obligatoires	74 914 €	17 668 €
Coût moyen par élève	2 417 €	768 €
Dépenses y compris personnel cantine-garderie	94 954 €	32 537 €
Coût moyen par élève	3 063 €	1 415 €

Les dépenses d'alimentation (19 763 €) ne sont pas comprises et sont compensées par la participation financière des parents à la cantine-garderie.

FÊTES DE NOËL

Le vendredi 19 décembre, avant de partir en vacances, les 38 élèves de l'école ont partagé le traditionnel repas de Noël offert par la municipalité. Au menu, les enfants ont savouré des rillettes d'oie en entrée, un parmentier de bœuf en plat principal, puis une bûche glacée accompagnée de Champomy en dessert.

Après ce délicieux moment, chaque enfant a eu la joie de recevoir un pochon de chocolats et un livre, offerts par la commune et remis en main propre par le Père Noël en personne ! Les enseignantes ainsi que l'ensemble du personnel communal ont également été gâtés, recevant un petit présent de la part de la municipalité.
Un beau moment de convivialité pour clôturer l'année dans la bonne humeur et la magie de Noël !

TRAVAUX ENGAGÉS EN 2025

ÉCOLE

Chaufferie : les membres du Conseil municipal ont souhaité, lors de la séance du 17 novembre 2023, remplacer l'équipement de chauffage (chaudière fioul datant de 1978) afin de réduire les dépenses de fonctionnement et les émissions de gaz à effet de serre en ayant recours à un système renouvelable. Afin de réaliser cette opération de 82 974 € HT, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Centre régionale des énergies renouvelables (CRER), nous avons reçu le soutien financier de l'ADEME à hauteur de 12 446 €, l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 24 892 € et du Département à hauteur de 24 500 € soit un total de subvention de 61 838 € (74,50 % de la dépense).

Réfection du sol : l'école est un établissement ouvert en 1868. En raison des effectifs du moment, des travaux importants d'agrandissement ont été réalisés en 1979 avec la création de nouvelles installations. Il peut accueillir 4 classes (classe maternelle et primaire). L'établissement de plain-pied est d'une surface au sol de 800 m².

Depuis, peu de travaux ont été réalisés, hormis les grandes surfaces vitrées remplacées par du double vitrage en 2010 et la réfection du plafond du préau.

Lors du conseil municipal du 8 novembre 2024, il est proposé de continuer à mettre dans les normes les deux lieux de vie intense que sont la salle de jeux garderie et le dortoir qui sert également de salle de motricité, ainsi que les couloirs d'accès, par la pose de dalles plombantes. Le montant de l'opération s'élève à 15 305 € HT avec le soutien financier de l'État (DETR) à hauteur de 5 356 € et du Département à hauteur de 3 061 € soit un total de subvention de 8 417 €.

PORTAIL GRANGE CANTONNIER

L'état délabré du portail de la grange construite en 1927 et utilisée par les cantonniers pour entreposer leur matériel, a imposé son remplacement. Le coût des travaux s'est élevé à 6 289 € TTC.

SANITAIRES COMPLEXE SPORTIF

La rénovation des sanitaires situés sous la tribune était nécessaire pour pouvoir accueillir dans des conditions d'hygiène convenables les utilisateurs de plus en plus nombreux du terrain de football, du terrain de tennis et du city park. Le coût des travaux s'élève à 4 914 € TTC.

LOGEMENTS LOCATIFS "LA CÔTE"

Le coût des travaux de réfection des toitures des garages des logements communaux s'est élevé à 9 973 € TTC.

RESTAURANT "Le Petit Goulu "

Pour faciliter la circulation entre le bar-salle de jeux et le restaurant une porte a été ouverte dans le mur en moellons. La municipalité, propriétaire des locaux, a pris en charge la totalité des travaux soit 4 808,57 € TTC.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce mardi 11 novembre, sous un soleil radieux qui a illuminé cette cérémonie solennelle, la commémoration de l'Armistice, placée sous l'égide de l'Association des Anciens Combattants La Rochette-Agris, s'est déroulée en présence de quelques enfants du RPI accompagnés de leur enseignant, d'un détachement du 515e régiment du train, des porte-drapeaux...

Deux élèves ont lu le texte de l'UFAC, avant qu'un dépôt de gerbe ne vienne rendre hommage aux soldats tombés pour la France.

LES 100 ANS DU BLEUET DE FRANCE 1925-2025

Créé au lendemain de la Première Guerre mondiale, le Bleuet de France procure des ressources financières aux anciens soldats mutilés et blessés. Devenus une véritable institution, les bleuets continuent d'être vendus pour " aider ceux qui restent "

1925, la Grande Guerre a laissé des traces irréversibles. Plus de 3,5 millions de soldats ont été blessés, dont plus d'un million resteront en situation de handicap jusqu'à la fin de leur vie. Au sein de l'Institution nationale des Invalides, Charlotte Malleterre, fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides, et Suzanne Lenhardt, infirmière major, font face aux souffrances des pensionnaires. Les deux femmes créent alors un atelier afin qu'ils puissent confectionner des bleuets - des fleurs en tissu. Les anciens soldats les vendent ensuite sur la voie publique pour alimenter une cagnotte solidaire. Une nouvelle occupation qui fait oublier, l'espace d'un instant, leurs blessures et qui procure des ressources financières.

Pourquoi une fleur ?
Sur les champs de bataille, et dans la boue des tranchées, seuls les bleuets poussaient. Ces fleurs représentaient la seule note colorée dans ces paysages dévastés. Le bleuet s'impose alors comme la fleur française du souvenir, rappelant aussi l'uniforme " bleu horizon " des jeunes recrues. Cette couleur représente aussi le bleu du drapeau tricolore.

" Aider ceux qui restent "
Le Bleuet poursuit son œuvre de solidarité. Dès 1934, l'État officialise la vente du bleuet chaque 11 novembre. En 1957, une nouvelle collecte est autorisée, le 8 mai, au profit des combattants de la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1991, le Bleuet de France est rattaché à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), établissement public sous tutelle du ministère des Armées.
Fabriqués en France, les bleuets sont vendus pour aider les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les soldats blessés, les veuves, les pupilles de la Nation, les victimes de guerre et d'actes de terrorisme. Une partie des fonds finance aussi des actions de mémoire, notamment à destination des élèves. Toute l'année, le Bleuet s'associe à des événements au plus proche de tous les Français pour sensibiliser à sa cause. *(source Ministère des Armées)*

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

TARIF 2026 - REDEVANCES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

La redevance de "modernisation des réseaux" a été remplacée par la redevance de "performance des systèmes d'assainissement" au 1er janvier 2025.
Cette redevance est calculée tous les ans, sur la base des indicateurs de performance de notre service. En cette fin d'année, il nous faut prendre une délibération fixant le tarif de la contre-valeur à appliquer aux factures qui seront émises en 2026, cette délibération doit être prise avant le 31 décembre 2025.

- Considérant que l'Agence de l'eau ADOUR-GARONNE a fixé à 0,25 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance " performance des systèmes d'assainissement collectif " pour l'année 2026.

- Considérant que pour l'année 2026, le taux de modulation est évalué à 0,333 pour la redevance performance des "systèmes d'assainissement collectif ".
- Considérant qu'il appartient à la SOCIÉTÉ SAUR de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la COMMUNE D'AGRIS les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Le Conseil Municipal décide de fixer à 0,08325 € la contre-valeur correspondant à la "redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif" devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026.

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2026

Pour le fonctionnement de ce service la commune a recours à deux prestataires:

- Charentes-eaux pour la gestion et le contrôle des deux lagunes,
- SAUR pour l'entretien, la surveillance du réseau et la facturation.

La gestion de l'eau est un défi partagé entre les collectivités, les ménages et l'État. Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour reconduire le forfait à 42 € et le prix du m³ consommé à 2,30 € ; de passer la limite à 140 m³ d'eau consommée pour l'année 2026.

SACS POUBELLE ET CONTENEURS SUR LA VOIE PUBLIQUE

AGRIS : NON-RESPECT DES RÈGLES DE COLLECTE DES DÉCHETS CONSTATÉ RÉGULIÈREMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

LE DÉPÔT DES SACS OU DES BACS

Il est recommandé de toujours **déposer les sacs ou de sortir les bacs de collecte la veille au soir du jour de ramassage**, que votre collecte ait lieu le matin ou l'après-midi. Les horaires de passage ne sont pas garantis.

LES ERREURS DE COLLECTE

Pour être collectés, les déchets présentés à la collecte doivent être conformes aux consignes de tri suivantes :

- **Ne sont pas admis avec les ordures ménagères :** les emballages recyclables, le verre, les déchets de soins, les déchets encombrants et spéciaux, les cadavres d'animaux, les déchets verts...
- **Ne sont pas admis avec les sacs jaunes :** les ordures ménagères, le verre, les déchets de soins, les cartons volumineux...

Tout déchet non conforme, ainsi que l'utilisation de sacs noirs pour les foyers collectés en sacs transparents, entraîne le refus de collecte des sacs et l'apposition d'une étiquette de refus.

Rappel des règles
Depuis 2025, les jours de collecte des sacs noirs et des sacs jaunes sont les suivants :
- **Collecte des ordures ménagères :** tous les 15 jours, le mardi le matin
- **Collecte sélective :** tous les 15 jours, le mardi le matin

LES SACS OU LES CONTENEURS NOIRS OU JAUNES DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR.
LES CONTENEURS DOIVENT ÊTRE RENTRÉS AU PLUS TARD LE SOIR DE LA COLLECTE.

Le fait de déposer ses déchets dans des conteneurs, poubelles, bennes, emplacements sans respecter les bons contenants, jours et horaires de collecte, consigne de tri est sanctionné d'une amende forfaitaire.
De même, si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € maximum.
(Source Service Public-Direction de l'information légale et administrative)

VOUS TROUVEREZ LE CALENDRIER DES COLLECTES 2026 EN DERNIÈRE PAGE DU BULLETIN

calitom
service public des déchets

ACCÈS EN DÉCHÈTERIE
MISE EN PLACE DU PASS VALO

Pour obtenir un Pass Valo
Deux solutions pour faire sa demande :
- en ligne via le site https://calitom.ecocito.com
- par courrier en retournant le formulaire que vous avez reçu ou en téléchargement accompagné d'un justificatif de domicile en Charente.

Tous les foyers ayant besoin de se rendre sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom doivent se doter d'un PASS VALO gratuit qu'ils auront à présenter aux agents sur site afin d'accéder aux équipements.

À noter :
L'accès aux pôles de valorisation restera gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels et sans restriction du nombre de passage dans le respect toutefois des volumes journaliers définis par le règlement intérieur.

JDC : INFORMATION AUX JEUNES DE LA COMMUNE

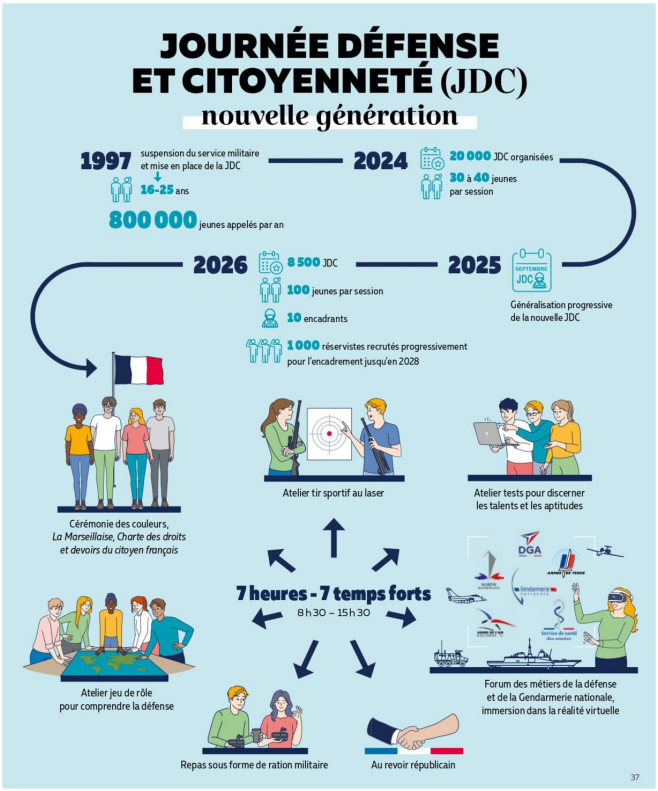

Plus d'info :
sur le site : https://www.defense.gouv.fr/.../journee-defense...
ou en téléchargeant l'application : DEFENSE +

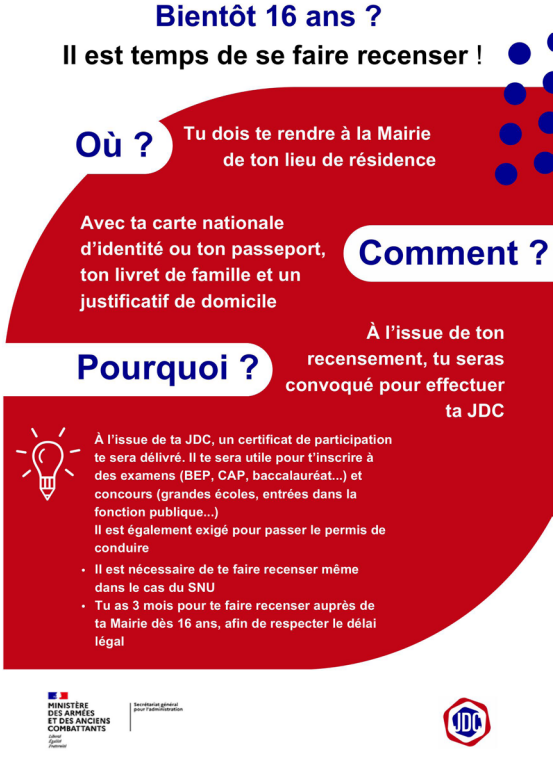

FORMALITÉS D'URBANISME

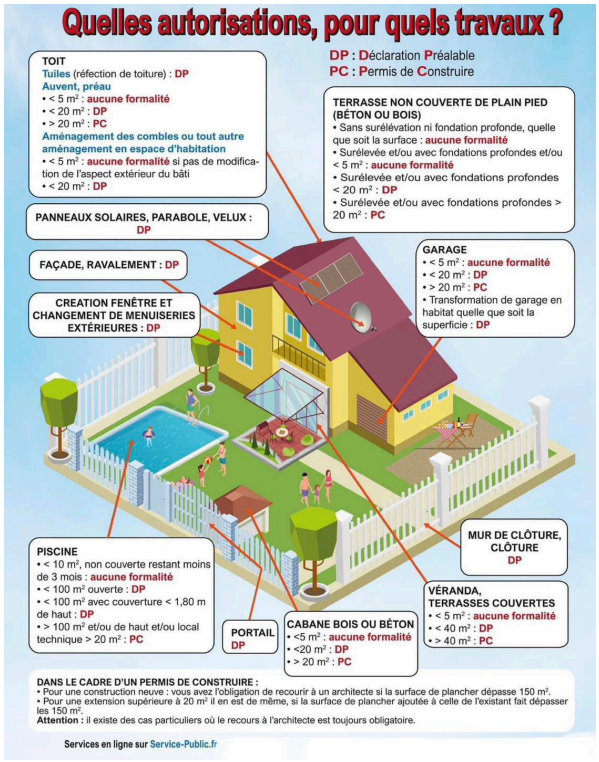

Rappel : Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !
Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ?
Pour tout projet de travaux, il est préférable de vous adresser au préalable à la mairie afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.
Plus rapide pour l'instruction de votre dossier et pour être sûr de n'oublier aucun document, nous vous conseillons vivement de déposer vos formalités d'urbanisme via le portail SVE : https://sve-rochefoucauld-perigord.sirap.fr/#/016003

SIGNAL LOGEMENT

Logement dégradé ou indigne, malgré vos démarches auprès de votre bailleur la situation ne s'est pas améliorée ?
Signal Logement vous accompagne !

ASSISTANTES MATERNELLES

Vous recherchez une assistante maternelle agréée pour la garde de votre enfant. Les données sont actualisées régulièrement.
Cependant, seules les assistances maternelles en activité ayant donné leur accord pour figurer sur internet sont répertoriées.
(www.lacharente.fr/au-quotidien/parent/annuaire-des-assistantes-maternelles)

LES CAFÉS NUMÉRIQUES

À la bibliothèque d'AGRIS, le 1er mardi de chaque mois de 9h00 à 12 h00, le café numérique est ouvert ! LE NUMÉRIQUE, MÊME PAS PEUR !
Vous ne vous sentez pas très à l'aise avec les ordinateurs, les smartphones, sans parler des logiciels ou encore des réseaux sociaux…
Pas de panique, notre conseillère, Marie-Fanny, sillonne chaque semaine le territoire afin de vous initier, GRATUITEMENT, aux bons usages numériques.
Réservez un créneau horaire, près de chez vous, par téléphone au **06.58.63.74.38**
ou par mail : **mf.guichou@rochefoucauld-perigord.fr**
Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord - Commune d'AGRIS

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

CHARENTE CONNECT

Charente Connect est une plateforme conçue pour répondre aux besoins numériques quotidiens des Charentais en mettant à leur disposition un médiateur numérique via un simple appel téléphonique gratuit.
C'est aussi un site internet https://charenteconnect.fr/ qui accompagne dans la prise en main de son équipement informatique et numérique.

CORYZA DU CHAT

Plusieurs cas de coryza du chat ont été signalés sur la commune.

La meilleure manière de combattre le coryza est la vaccination fortement recommandée.

Les symptômes et signes cliniques à surveiller :
- Éternuements fréquents.
- Écoulement nasal ou oculaire abondant.
- Présence de croûtes autour des yeux.
- Perte d'appétit et état léthargique.
- Fièvre et toux.

Rappel : En France, la stérilisation des chats domestiques n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Elle s'inscrit dans une démarche de contrôle des naissances destinée à prévenir l'abandon et l'euthanasie de nombreux félins non désirés. *(Source Ministère de l'Agriculture)*

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITÉS	NOM ET TÉLÉPHONE DU PRÉSIDENT
Sporting Club d'Agris	Football	Nicolas MICHEL - 06 43 87 25 27
Club Loisirs et Rencontres	Club des aînés	Annie OLLIVIER - 06 81 34 07 08
Récréagris	Bibliothèque & animations culturelles	Liliane BÉNITO - 07 78 11 56 65
Comité des Fêtes	Animations communales	BRUNO PICAUDAT - 06 66 16 67 99
R.P.I. Agris-La Rochette	Association des parents d'élèves	Carole RAUTUREAU - 06 27 46 32 06
Sté de Chasse d'Agris	Chasse communale	Marc RIBIÈRE - 06 35 55 49 17
Balades Motos Passion		Georges LAINE – 06 11 31 51 94
Tir Sportif Rupificaldien		Jean-François PROUST – 07 62 13 12 59
Anciens Combattants La Rochette-Agris		Stéphane BLANCHARD – 06 27 73 59 78

Pour la diffusion de toutes informations relatives aux activités associatives sur la page Facebook, le site internet et le bulletin municipal :
La représentante du Conseil Municipal auprès des associations est : Corinne Morel

CLUB LOISIRS ET RENCONTRES

Le Club des Aînés d'Agris va bientôt pouvoir s'enorgueillir de ses 34 années d'existence !

Avec ses **4 repas pour fêter chaque saison** et **1 pique-nique**, tout confort, à la Combe aux Loups à Jauldes, les moments conviviaux ne manquent pas. S'y sont ajoutés cette année **2 beaux voyages** comme celui à Rocamadour et Padirac en juin et la découverte de la nouvelle revue " Fantasy " au cabaret de l'Ange bleu.

Et que diriez-vous si en 2026, le Club vous proposait de profiter d'une **journée festive " alsacienne " le mardi 24 mars** et de partir en direction de la Corrèze le vendredi 25 septembre ! En attendant, vous retrouverez bien entendu, tous les 1er et 3ème jeudi du mois, vos après-midi jeux/goûter ainsi que les repas qui nous permettent de partager convivialité et plaisir de la table ; ceux-ci auront lieu jeudi 19/02/2026, mardi 21/04/2026, jeudi 30/07/2026, jeudi 17/09/2026 et mardi 15/12/2026. **Nous ne manquerons pas de vous en rappeler les dates.**

Et au Club, on prend aussi soin de sa santé physique, **tous les jeudis matin avec 1 séance de gym douce d'1h à partir de 10h45.** Véronique, tout en bienveillance mais efficacement, nous accompagne et nous motive. Nous pourrions être plus nombreux(ses)! Venez nous rejoindre, c'est un bien agréable moment avec, certes, quelques efforts et quelques grimaces, mais surtout beaucoup de rires et de complicité.

Le Club des Aînés d'Agris vous souhaite à toutes et tous d'agréables fêtes et une belle et douce année 2026.

NETTOYONS LA NATURE

À l'appel du Comité des Fêtes et de Récréagris, pour nettoyer les routes et places du Bourg, du Pont et des Granges (Le Sporting Club Agris était responsable du stade), samedi 27 septembre, **à peine une dizaine de personnes était présente ! Imaginez notre déception face au peu d'implication des Agritauds pour la propreté de leur commune.** Pourtant c'était une belle journée !
Le magasin Leclerc de La Rochefoucauld avait fourni : gants, sacs, chasubles, banderoles et affiches, goûters et boissons.
Malgré le peu de bras, 21 kg (contre 55 l'an passé) de déchets divers ont été collectés et pesés. À cela, il faut ajouter les 6,5kg ramassés par les GS-CP de l'école d'Agris, la veille, qui ont montré le bon exemple et accompli cette tâche avec détermination.
Le Comité des Fêtes et Récréagris ont décidé de ne pas organiser le nettoyage d'Agris l'an prochain. L'activité sera seulement proposée aux enfants de l'école, avec l'accord des enseignantes.

TIR SPORTIF RUPIFICALDIEN – STAND D'AGRIS

Une année de réussite sportive pour l'École de Tir D'AGRIS

Suite à la création de l'école de tir en 2017, cette dernière connaît un succès qui peut se transformer en défi. Afin de maintenir une qualité d'enseignement et une attention soutenue envers les élèves, des mesures doivent être prises. L'école de tir ne peut plus accueillir de nouveaux postulants, nous sommes contraints d'orienter les candidats vers les clubs à proximité.

Cette année de compétition nous a contraints à instaurer deux créneaux pour accueillir au total 19 jeunes.

En résumé pour cette reprise, nous avons 7 encadrants pour 4 heures de cours et 6 heures de préparation chaque semaine, sans compter les compétitions !

Des résultats encourageants pour l'ensemble de l'équipe. Le TSR* D'Agris, qui était précédemmentcatégorisé comme cible de couleur « Bronze », a récemment été honoré du titre « Argent » par la LiguePoitou-Charente.

Depuis de nombreuses années, les adultes ont exprimé leur demande pour la création d'une école de tirdestinée à un public adulte. Des formateurs bénévoles ont suggéré de créer cette nouvelle section au seinde l'établissement.
Les premiers résultats sont encourageants : 25 membres depuis le lancement de cette école de tir adultes.
4 formateurs sont présents pour 2h30 de formation chaque semaine.

Résultat de la Saison 2024/2025 :

13 participations au championnat France en tir à 10m (Dole pour les enfants et le CNTS* pour les cadets)au 25 M, un jeune se classe parmi les 15 premiers en France chez les cadets dans trois épreuves depistolet.

10 Mt Championnat Régional à Ruffec :

1ère et 2e place pour les cadets pistolet
1ère place par équipe benjamin au pistolet
1ère place benjamin fille pistolet
2e place poussin a la carabine
2e place minime fille au pistolet et 3/7

25 M Compétition Régional à Châtelaillon :

1ère place en pistolet 25m et vitesse en cadet garçon

*EDT (École De Tir) / CNTS (CENTRE NATIONAL DE TIR SPORTIF) / TSR (Tir Sportif Rupifilcadien)

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES du RPI AGRIS-LA ROCHETTE

L'APE du RPI Agris-La Rochette, est une petite équipe motivée, organisée (la plupart du temps et à sa façon) et toujours prête à faire de son mieux pour soutenir les projets de l'école avec de la bonne humeur et des sourires !
Le bureau de l'année scolaire 2025-2026 est:

- Carole Rautureau (présidente)
- Eric Richard (président adj)
- Laura Ribéra (trésorière)
- Anaïs Lebriez (trésorière adj)
- Marie Paris (secrétaire)
- Jonathan Ramnoux (secrétaire adj)

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES POUR RÉCRÉAGRIS

18 JANVIER : la Troupe du Cloître est venue jouer sa dernière pièce " Il court, il court, le muret ! " : 8 comédiens ont raconté les démêlés de deux voisins qui ne se supportent pas, et que leur entourage souhaite réconcilier. Près d'une centaine de spectateurs a répondu présent et a bien ri à leurs facéties.

24 JANVIER : " Nuit de la lecture " : l'association Les Demoiz'LLL du Lindois a joué des saynètes qui reprenaient des fables de La Fontaine (d'abord lues par Maxence, Louanne et Louise). C'est un public familial, en pyjama pour un grand nombre, installé sur des tapis, qui a apprécié la prestation et discuté avec les comédiennes.

15 FÉVRIER : la bibliothèque a accueilli, pour la deuxième fois, Fujita Mayu, mangaka charentaise, qui a présenté son travail d'autrice, expliqué sa conception de la BD (avec son personnage-clé Melissande) et de l'album jeunesse (avec Mia et Léo qui voyagent). L'artiste a répondu aux questions du public et a dédicacé ses livres.

28 JUIN : la balade contée (d'abord repoussée en raison de l'alerte canicule) a finalement eu lieu, dans une bibliothèque climatisée, sous la forme d'histoires et de jeux, en lien avec les animaux, pour respecter le thème de " Partir en Livre ". Tous sont repartis avec des chèques Lire.

MARS ET SEPTEMBRE : bennes à papier de l'entreprise Sabatier de Balzac (présentes sur la place de la salle des fêtes), pendant 2 week-ends : environ 6 tonnes ont été collectées. Merci aux nombreux donateurs, d'Agris (par exemple le Comptoir Agricole) ou d'ailleurs !

6 JUILLET : Récréagris a tenu un stand au bric à brac (livres, jeux, jouets, créations en résine…). Les ventes permettent de financer le matériel nécessaire aux activités avec l'école d'Agris.

JUIN ET SEPTEMBRE : 2 vide-étagères ont été organisés dans la Halle, avec des livres de seconde main (thèmes divers, formats variés et prix attractifs). Les visiteurs se sont fait plaisir !

14 NOVEMBRE : fête de la soupe : veillée récréative avec 4 activités : jeux de société, soupe au lait, panneau de photo souvenir, tableau à la manière d'Arcimboldo. Une trentaine de personnes s'est installée, par groupes, pour jouer et passer une bonne soirée.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE : activités avec les enfants des écoles et les 2 enseignantes (fabrication d'objets, lectures thématiques…) qui se déroulent à la bibliothèque, 1 semaine sur 2 (mardi/jeudi). Des panneaux de saisons ornent le lieu. Les GS-CP ont créé un panneau sur le thème de la nature et du recyclage, tous les élèves repartent avec leur panier de Pâques, leur cadre photo, leurs mobiles…

1ER JEUDI DU MOIS : prêt de livres aux adhérents de "Loisirs et Rencontres ".

1ER VENDREDI DE CHAQUE MOIS : soirée jeux à la Bibliothèque (sous la responsabilité de Fabienne). En moyenne, 8 à 12 personnes (adultes et enfants) partagent un moment convivial et découvrent de nouveaux jeux.

LE SAMEDI MATIN : permanence à la bibliothèque.

21 NOVEMBRE : assemblée générale : Marie-Christine Rivet démissionne et un nouveau bureau est constitué : Liliane Bénito, présidente / Élodie Dardillac, trésorière / Charlène Palaise, secrétaire.

Rappelons que Récréagris organise des activités créatives, des lectures et la venue d'auteurs gratuitement, offre régulièrement boissons, friandises et goûters à son public.

Merci à nos bénévoles qui nous donnent des coups de main et nous soutiennent.

Merci à tous ceux qui encouragent notre association en participant à nos animations !

SPORTING CLUB AGRIS :

une saison dynamique et prometteuse

Cette saison encore, le SC Agris confirme sa belle dynamique avec près de 130 licenciés, dont 50 adultes et 70 enfants âgés de 6 à 15 ans. Cette forte participation témoigne de l'attrait croissant du football dans notre commune et de l'engagement constant de l'ensemble du club.

L'école de foot est particulièrement mise à l'honneur cette année. Elle représente une véritable réussite pour notre structure. Voir autant d'enfants venir s'initier et progresser dans la pratique du football est une grande fierté pour l'ensemble des bénévoles, éducateurs et dirigeants.

Nous avons à cœur de promouvoir ce sport, de transmettre ses valeurs, et d'offrir un espace d'apprentissage de qualité aux plus jeunes.

Le club peut également compter sur une équipe d'éducateurs motivés et investis, permettant d'assurer un encadrement sérieux, bienveillant et structuré pour chaque catégorie. Leur présence et leur implication jouent un rôle essentiel dans la réussite du projet école de foot du club.

Cette saison se distingue aussi par la forte présence des féminines, qui représentent environ un quart des effectifs de l'école de foot, soit une vingtaine de jeunes filles. Une dynamique très positive pour la mixité et le développement du football féminin au sein de notre commune.

Le SC Agris remercie chaleureusement les bénévoles, les familles et tous ceux qui contribuent à faire vivre le club. Ensemble, continuons à faire rayonner le football dans notre village !

COMITÉ DES FÊTES

Une année tributaire du temps pour le Comité des fêtes !

MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2026 :
- 28/03/2026 : Fête de la bière
- 24/05/2026 : Marché des créateurs
- 11/07/2026 : Bric à brac
- 05/09/2026 : Concert/spectacle
- 14-15/11/2026 : Festival de la soupe

FÊTE DE LA BIÈRE (22 MARS) : pour sa deuxième édition, l'après-midi, sous les tivolis, malgré la pluie, 4 artisans brasseurs ont présenté leurs bières et Thomas a organisé des quiz qui ont diverti le public. Le soir, 130 convives ont envahi la salle des fêtes, pour déguster des moules-frites et apprécier l'animation musicale du groupe Papy's Cool. Une soirée bien houblonnée !

4ÈME MARCHÉ DE CRÉATEURS (18 MAI) : avec une quarantaine d'exposants professionnels (qui se repassent l'information et axent sur la fête des mères), le marché a tenu toutes ses promesses. Les visiteurs ont déambulé, dans une bonne ambiance et avec le soleil. Il y en avait vraiment pour tous les goûts et toutes les bourses.

20ÈME BRIC À BRAC (6 JUILLET) : la pluie a perturbé l'anniversaire de la manifestation qui a compté une soixantaine d'exposants et s'est terminée tôt dans l'après-midi. Le groupe Kevrenn Balzac (bagad charentais), convié pour fêter les 20 ans, a fait entendre ses cornemuses écossaises et bombardes. Le bric à brac, qui est habituellement une manifestation phare, a connu un bilan financier décevant.

ÉLECTION DU BUREAU (5 SEPTEMBRE 2025)
- Président : Bruno Picaudat
- Vice-président : Thomas Paris
- Trésorier : Raymond Bénito
- Trésorier-adjoint : Jean-François Oré
- Secrétaire : Liliane Bénito
- Secrétaire-adjointe : Aude Égron

CONCERT TREMPLIN (6 SEPTEMBRE) : à côté de la salle des fêtes, par une température estivale, 4 groupes (Nuit Néon, Kortes, Syland et Entre 2 Chaises) se sont affrontés, devant un jury qui a eu du mal à les départager. Tous les musiciens et chanteurs ont été bluffants de talent et de bonne humeur.

"Enregistrements Prise Son" a sonorisé le concert. Le gagnant, Kortès, est reparti avec un très beau lot. Pour ce projet innovant (28 groupes avaient postulé pour participer), le comité des fêtes espérait plus de monde… Heureusement les spectateurs sont restés jusqu'au bout, ravis de leur soirée.

REPAS DES BÉNÉVOLES (14 SEPTEMBRE), offert aux personnes, toujours prêtes à aider à l'organisation des animations de l'association (sous la Halle). Une quarantaine de convives (bénévoles et famille) s'est régalée.

FESTIVAL DE LA SOUPE (14-15 NOVEMBRE) : le vendredi, ce fut l'ouverture de la fête avec un apéro-soupe, ouvert à tous. Parents et enfants des écoles sont venus nombreux. Le samedi, un marché de producteurs locaux, deux marches (4 km pour une balade contée, 8 km pour un circuit sur la biodiversité), un concours de soupes ont occupé la journée. Les visiteurs ont pu goûter jusqu'à 28 soupes, auxquelles s'est rajoutée une soupe mystère ! Les meilleures ont été récompensées. Dommage pour l'annulation du repas pot-au-feu du dimanche (peu d'inscrits).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (28 NOVEMBRE) : 9 personnes élues au Conseil d'Administration (Bruno Picaudat, Aude Egron, Thomas Paris, Pauline Martinet, Jean-Luc Biron, Fabien Rivet, Jean-François Oré, Raymond Bénito, Liliane Bénito). Pas encore d'élection du bureau (1 absent à l'AG).

CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS 2026

calitom CALENDRIER DES COLLECTES

- reports dûs aux jours fériés inclus (décalage au lendemain)

Ordures ménagères | Recyclables

Agris

Toute la Commune

JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 27
J1 FÉRIÉ	D1	D1	M1	*V1 FÉRIÉ*	L1 23	M1	S1	M1	J1	D1	M1	*V1 FÉRIÉ*
V2	L2 06	L2 10	J2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2 45	M2	S2
S3	M3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 32	J3	S3	M3	J3	D3
D4	M4	M4	S4	L4 19	J4	S4	M4	V4	D4	M4	V4	L4 01
L5 02	J5	J5	D5	M5	V5	D5	M5	S5	L5 41	J5	S5	M5
M6	V6	V6	L6 15	M6	S6	L6 28	J6	D6	M6	V6	D6	M6
M7	S7	S7	M7	J7	D7	M7	V7	L7 37	M7	S7	L7 50	J7
J8	D8	D8	M8	*V8 FÉRIÉ*	L8 24	M8	S8	M8	J8	D8	M8	V8
V9	L9 07	L9 11	J9	S9	*M9 FÉRIÉ*	J9	D9	M9	V9	L9 46	M9	S9
S10	M10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 33	J10	S10	M10	J10	D10
D11	M11	M11	S11	L11 20	J11	S11	M11	V11	D11	*M11 FÉRIÉ*	V11	L11 02
L12 03	J12	J12	D12	M12	V12	D12	M12	S12	L12 42	J12	S12	M12
M13	V13	V13	L13 16	M13	S13	L13 29	J13	D13	M13	V13	D13	M13
M14	S14	S14	M14	*J14 FÉRIÉ*	D14	*M14 FÉRIÉ*	V14	L14 38	M14	S14	L14 51	J14
J15	D15	D15	M15	V15	L15 25	M15	S15	M15	J15	D15	M15	V15
V16	L16 08	L16 12	J16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16 47	M16	S16
S17	M17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 34	J17	S17	M17	J17	D17
D18	M18	M18	S18	L18 21	J18	S18	M18	V18	D18	M18	V18	L18 03
L19 04	J19	J19	D19	M19	V19	D19	M19	S19	L19 43	J19	S19	M19
M20	V20	V20	L20 17	M20	S20	L20 30	J20	D20	M20	V20	D20	M20
M21	S21	S21	M21	J21	D21	M21	V21	L21 39	M21	S21	L21 52	J21
J22	D22	D22	M22	V22	L22 26	M22	S22	M22	J22	D22	M22	V22
V23	L23 09	L23 13	J23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23 48	M23	S23
S24	M24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 35	J24	S24	M24	J24	D24
D25	M25	M25	S25	L25 22	J25	S25	M25	V25	D25	M25	*V25 FÉRIÉ*	L25 04
L26 05	J26	J26	D26	M26	V26	D26	M26	S26	L26 44	J26	S26	M26
M27	V27	V27	L27 18	M27	S27	L27 31	J27	D27	M27	V27	D27	M27
M28	S28	S28	M28	J28	D28	M28	V28	L28 40	M28	S28	L28 53	J28
J29		D29	M29	V29	L29 27	M29	S29	M29	J29	D29	M29	V29
V30		L30 14	J30	S30	M30	J30	D30	M30	V30	L30 49	M30	S30
S31		M31		D31		V31	L31 36		S31		J31	D31

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

OUVERT : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI : de 9 h à 12 h 30 – MERCREDI : fermé

Tél. : 05 45 63 93 68 - Courriel : secretariat@mairie.agris.fr

INTERNET : agris.fr - PAGE FACEBOOK : Commune d'AGRIS

Directeur de Publication : Patrick PIVETEAU – Maire d'Agris

Dépôt légal : décembre 2025

Rédaction : Commission "Communication" - Associations / Photographies : Mairie – Associations

Distribution : Conseillers municipaux

Conception, mise en page : Centaure – Agris / Impression : Gestraud – La Rochefoucauld en Angoumois

www.agencecentaure.fr